

# Fédération Syndicale Unitaire



Syndicat National des Personnels  
de L'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse



F S U



Syndicat National de  
l'Ensemble des Personnels  
de l'Administration Penitentiaire

## Elections professionnelles

Jeudi 20 octobre 2011

**CAP**

*Adjoint(e)s Techniques d'Etat  
au Ministère de la Justice*

**En votant pour la FSU, vous votez pour la première fédération syndicale de la Fonction Publique d'Etat.**



La **Fédération Syndicale Unitaire (FSU)** regroupe 24 syndicats nationaux de la justice, de l'éducation, de la recherche, de l'agriculture, de l'environnement, des collectivités territoriales. Au ministère de la Justice, ce sont le **SNPES-PJJ** et le **SNEPAP** qui représentent la **FSU**.

La **FSU** lutte pour la défense et le développement du Service Public, garant de la solidarité nationale et de l'accès au droit pour tous à l'éducation, la santé, la culture, l'action sociale. Elle agit sur le terrain social, économique et pour la création d'emplois. Elle milite pour la défense des Droits et Libertés, des Droits des Femmes et contre les exclusions, la précarité et toutes les formes de discrimination.

La **FSU** est représentative au Ministère de la Justice et siège au Comité Technique Ministériel. Elle a pour objectif de réunir l'ensemble des personnels, dans la diversité de leurs métiers et la reconnaissance de chacun d'entre eux. Elle est ainsi un outil d'analyses et d'actions inter professionnelles.

La **FSU**, avec ses syndicats nationaux, agit pour la défense des **Adjoint(e)s Techniques d'Etat** (Secrétariat Général, Services Judiciaires, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Légion d'Honneur, Casier Judiciaire). Elle revendique l'amélioration de leurs conditions de travail, la revalorisation de leurs salaires, la défense de leurs statuts et de leur identité professionnelle.

**Voter**   
F S U

**C' est donner la parole à toutes et tous**

# La F.S.U. revendique...

## ... au sein de la Fonction Publique

- ◆ **SERVICE PUBLIC** : Défense et développement des services publics pour l'égalité d'accès, sur tout le territoire, de tous les citoyens aux droits fondamentaux.
- ◆ **RGPP** : Arrêt des restructurations et des suppressions de postes et retour à des politiques publiques au service des besoins des citoyens.
- ◆ **STATUTS DE LA FP** : Pour une fonction publique de carrière basée sur la garantie de l'emploi excluant toute pression politique sur les fonctionnaires.
- ◆ **STATUTS** : Défense des statuts des agents de la fonction publique permettant une véritable indépendance des fonctionnaires.
- ◆ **EMPLOIS** : Pour une véritable limitation du temps de travail à 35H et la création d'emplois de titulaires. Pour un véritable plan de titularisation de tous les personnels contractuels.
- ◆ **SALAIRES** : Pas de salaire inférieur à 1500 € net, intégration des primes aux salaires, augmentation immédiate de la valeur du point pour rattraper la perte de plus de 10% depuis 2000 du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Dans chaque corps, indice de fin de grille doublé par rapport à l'indice d'entrée.
- ◆ **MERITE** : Contre l'individualisation des carrières et la mise en concurrence des personnels. Refus de la notion de mérite pour l'avancement et les primes des agents et retour à la notion d'ancienneté.
- ◆ **HANDICAP** : Pour une prise en compte des personnels et des usagers handicapés dans tous les services publics.
- ◆ **RETRAITES** : Une retraite à taux plein (75%) à 60 ans avec 37,5 annuités pour tous les salariés du public et du privé.

## ... Pour la filière technique du Ministère de la Justice

- ◆ **SPECIFICITE des FONCTIONS** : La reconnaissance de la spécificité des missions et des métiers techniques dans chaque direction du ministère.
- ◆ **CONDITIONS DE TRAVAIL** : L'abandon des mutualisations, de l'externalisation et de la privatisation des missions qui impliquent des suppressions de postes et de services et qui déshumanisent toutes les fonctions techniques. L'exercice des différentes fonctions (entretien, cuisine, conduite, polyvalence...) doit s'effectuer au plus près des agents et des publics concernés.
- ◆ **STATUT** : La création d'un corps de techniques en catégories B et en catégorie A comme dans les services pénitentiaires.
- ◆ **RECRUTEMENT** : Le recrutement d'agents de catégories A, B et C en nombre suffisant pour rompre avec la gestion des personnels à flux tendu source de souffrance au travail et pour respecter les missions de chaque statut.
- ◆ **MOBILITE** : Une mobilité non contrainte en mettant fin aux restructurations de services. En cas de suppression de poste ou de service, la garantie que tous les personnels qui le souhaitent soient maintenus au plus près de leur lieu de travail par une procédure de priorité régionale. La suppression des postes à profil, y compris pour les catégorie A, par une mobilité s'effectuant uniquement dans des CAP dites « ouvertes » et soumise à un barème transparent qui prenne en compte l'ancienneté dans la Fonction Publique et dans la résidence administrative. Le remplacement des priorités absolues pour rapprochement de conjoint par des points de bonification supplémentaires inclus dans le barème pour compenser l'éloignement familial.
- ◆ **AVANCEMENT** : Un avancement pour tous à l'ancienneté garantissant un accès au grade terminal de chaque corps dans chaque direction et la suppression de la promotion au mérite.
- ◆ **PRIMES AU MERITE** : Lutter contre les primes au mérite qui ne servent qu'à diviser les personnels en introduisant une concurrence néfaste pour les personnels et pour le Service Public.

## ... pour les Adjoint(e)s Techniques du Ministère de la Justice

- ◆ La **création massive de postes d'adjoint(e)s techniques titulaires** dans toutes les directions du ministère et un **plan de titularisation des contractuels**. Pour obtenir ces recrutements, nous exigeons **une véritable carte des emplois avec un organigramme des services** qui puissent être opposables à l'administration et **des concours nationaux** en opposition aux recrutements sans concours générateurs d'inégalités et de clientélisme.
- ◆ L'**affectation des adjoint(e)s techniques au plus près des personnels et des usagers**.
- ◆ Le **respect du choix des agents, des droits statutaires et des règles CAP pour les affectations en plates formes**.
- ◆ L'**arrêt de la dégradation constante des conditions de travail** des adjoint(e)s techniques due au glissement des tâches, aux pressions exercées (manque de personnels, management intensif...), aux suppressions d'emplois et au stress lié aux mobilités forcées.
- ◆ L'existence de corps de débouché en **catégorie B et A** pour une véritable promotion sociale des agents dans toutes les directions et s'opposer au recours aux sociétés privées.
- ◆ Une **revalorisation statutaire** de la catégorie C impliquant une échelle indiciaire attractive en début de carrière, un doublement de l'indice de départ en fin de carrière et **un corps en 2 grades maximum**.
- ◆ Un **réel droit à la mobilité pour s'opposer aux blocage arbitraire lors des mutations imposés par l'administration** dans sa gestion technocratique indifférente aux situations des personnels.
- ◆ La **suppression du système d'évaluation** (entretien professionnel) basé sur le mérite.
- ◆ Une **harmonisation par le haut du régime indemnitaire** tenant compte à la fois des spécificités directionnelles et du refus de projet de prime au mérite.

## ... dans les CAP

.....  
**Les représentants FSU des personnels vous défendent et vous défendront :**

- ✓ Pour la garantie de vos droits et de vos intérêts face aux promotions arbitraires et à la sélection au mérite dans un cadre égalitaire et transparent.
- ✓ Pour une réforme du barème de mutation garantissant l'égalité entre tous les agents, la fin des blocages sur un poste, le remplacement des priorités pour rapprochement de conjoint par des points de bonification, la limitation des postes à profil.
- ✓ Pour un avancement permettant un véritable déroulement de carrière pour tous basé sur l'ancienneté et non sur le mérite.
- ✓ Pour l'information complète sur les postes proposés et sur les décisions de l'administration.

**Les délégué(e)s élu(e)s sur les listes de la FSU sont au service de toutes et tous, syndiqué(e)s et non-syndiqué(e)s.**

**La FSU propose aux personnels techniques un espace syndical d'expression collective et solidaire, qui soit une force de proposition et qui permette aux personnels de sortir de l'isolement et de combattre la maltraitance que leur fait subir l'administration.**

**Votez FSU**



**SNEPAP** : (Syndicat National de  
l'Ensemble des Personnels de l'Administration  
Pénitentiaire)  
12-14 rue Charles Fourier 75013 Paris  
Tél : 01 40 21 76 60 - Fax : 01 48 05 60 61  
Mèl : [snepap@club-internet.fr](mailto:snepap@club-internet.fr)  
Site : [www.snepap.fsu.fr](http://www.snepap.fsu.fr)



**SNPES-PJJ** : (Syndicat National des  
Personnels de l'Education et du Social -  
Protection Judiciaire de la Jeunesse)  
54, rue de l'Arbre-Sec, 75001 Paris.  
Tél. : 01 42 60 11 49. Fax : 01 40 20 91 62  
Mèl : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)  
site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)

## CAP N° 13 : Adjoint(e)s Techniques d'Etat

### ☞ Adjoint(e)s Techniques d'Etat Principal 1ère classe :

- **BOURSERAU Franck** (UEAJ Melun – 77 - PJJ)
- **EYMERY Louis** (DR Marseille – 13 - PJJ)
- **ESTRUCH Christian** (DT Marseille – 13 - PJJ)
- **JOULLIE Yannick** (EPE Montpellier – 34 - PJJ)

### ☞ Adjoint(e)s Techniques d'Etat Principal 2ème classe :

- **VALLE Jean-Marc** (Cour d'Appel Nancy – 54 - SJ)
- **TRIAS Josiane** (CPI Pessac – 33 - PJJ)
- **JEANNE Laurent** (DT Calvados – 14 - PJJ)
- **BOUZON Sylvia** (EPEI Valence – 26 - PJJ) *A voir*

### ☞ Adjoint(e)s Techniques d'Etat 1ère classe :

- **BOULAROT Lucette** (EPE Perpignan – 66 - PJJ)
- **N'DRE-REGNAULT Chia Odette** (Cour de  
Cassation – 75 - AP)
- **SAUGRIN Félix** (DT La Réunion – 974 - PJJ)
- **COCHET Yves** (EPE Caen – 14 - PJJ)

### ☞ Adjoint(e)s Techniques d'Etat 2ème classe :

- **VIRY Jean-Marc** (DT Seine et Marne – 77 - PJJ)
- **BLATTEYRON Arnaud** (EPE Clermont-Ferrand – 63 - PJJ)
- **GOMES DA SILVA Maria** (STEI Créteil – 94 - PJJ)
- **BELFONT LOUIS Saintalise** (EPE Aubervilliers – 93 - PJJ)

### ATTENTION :

Ce vote s'effectue **UNIQUEMENT** par correspondance au  
Secrétariat Général.



Votez et  
Faites voter



(sans rature ni surcharge)

